



Souhait de rupture après requalification de poste (suite)

Par Visiteur

Ma deuxième question est liée à la première que je viens juste de poser.

Je souhaiterais donc pouvoir suivre cette voie mais pour cela, je dois préalablement obtenir une preuve de la décision de mon employeur de requalifier mon poste. Ayant convenu avec lui (responsable groupe) de lui envoyer un résumé de mon entretien annuel qu'il doit normalement valider (en anglais), je souhaiterais avoir un avis d'expert sur celui-ci avant de l'envoyer, y ayant noté ses propos par lesquels il m'annonçait la requalification de mon poste, et savoir si une validation de ce mail de sa part acterait bien de sa décision de requalifier mon poste, suite à quoi je pourrais réagir en refusant le nouveau poste et l'obliger à me licencier.

Voici le message que j'ai le projet d'envoyer:

Dear <Nom du CEO>,

As required , I made a summary of what we discussed during my appraisal last Wednesday 19th:

Concerning my mission for <Nom d'un de nos clients>, you asked me to:

- Put in place a plan to improve the quality of delivery
- Increase the business in the account
- One day per week, with target to be billable that day
- Start from now, progressively increase until one day per week, compliant with <nom du client où je suis en mission aujourd'hui depuis juin 2010> mission requirements

Concerning my position in <Nom de l'entreprise>, you told me that :

- Due to economical considerations, you reviewed the organisational structure of <Nom de l'entreprise>.
- As a consequence, the role of Delivery Manager, by which I was the Manager of all consultants of <Nom de l'entreprise> since 2008, and mainly non billable, no longer exists.

Then you proposed me the new role of senior consultant with the following assignments:

- Have several and short high added value missions for various clients
- Implement strategy for quality improvement, with methodology and tools
- Being billable full time, with no work on back office for which the client doesn't pay for.

Kindly confirm my understanding of the above as neither this new structure nor content of a new position was communicated to me before our discussion of last week.

Thanks in advance,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je souhaiterais donc pouvoir suivre cette voie mais pour cela, je dois préalablement obtenir une preuve de la décision de mon employeur de requalifier mon poste. Ayant convenu avec lui (responsable groupe) de lui envoyer un résumé de mon entretien annuel qu'il doit normalement valider (en anglais), je souhaiterais avoir un avis d'expert sur celui-ci avant de l'envoyer, y ayant noté ses propos par lesquels il m'annonçait la requalification de mon poste, et savoir si une validation de ce mail de sa part acterait bien de sa décision de requalifier mon poste, suite à quoi je pourrais réagir en refusant le nouveau poste et l'obliger à me licencier.

Pour être honnête, il vaut mieux avoir un peu plus qu'un simple mail.

Si votre requalification emporte modification substantielle de votre contrat de travail, celle-ci ne peut être effective que si elle fait l'objet d'un avenant signé par les deux parties à votre contrat.

Argumenter sur le licenciement économique sans avoir cet avenant me paraît quelque peu léger.

En tout état de cause, tant que l'employeur n'a pas engagé la procédure officielle en vous remettant un avenant, il ne peut rien faire sans votre accord.

Très cordialement.